

[Text]

think of the private sector coming under the jurisdiction of the Privacy Act.

The government has said the Crown corporations will be coming under the Privacy Act. That is a good next step. Bringing the federally regulated private sector into the domain of the Privacy Act, members of this committee will remember, was a recommendation of this committee. The government chose not to accept that recommendation.

On our own we are going ahead with a study of how at least the federally regulated private sector is responding to the OECD guidelines. The OECD came forward with guidelines, and the Minister of Justice a couple of years ago wrote the heads of some 120 Canadian private-sector companies, urging that these companies adopt the guidelines. I must say the response has been disappointing.

Mr. Brewin: Let me move to another area, the SIN or social insurance numbers. I certainly have had in my own experience a significant number of people in my constituency raise an irritation they feel about excessive use of SIN numbers. What is your view of how the government is doing on that?

Mr. Grace: Mr. Brewin, you are not alone. We, and I am sure other Members of Parliament, have had the same experience. I know our office receives more queries about the use or misuse of the social insurance number than about any other subject. We get a lot.

I can tell you we have raised this issue in several annual reports. I was pleased when in the course of the last year the government came forward with a policy to put a cap on the proliferation of its own uses of the SIN number. To give the government credit, the Canadian government is the first government we know of that has tried at least to roll back the use of its own identifier. The Americans have the same problem, the Swedes, but their identifiers go on and on. At least in Canada the government has said there will be no more uses of the social insurance number unless Parliament has approved the new use—not a minister, not a head of department; it has to go to Parliament. Some uses that have crept in—and “crept” is hardly the word—since the number was introduced in 1964, I guess, for a particular purpose. . . It has just spread.

We have been advocating control of the number because the number has been becoming a de facto national identifier. I do not think anybody would get up in the House of Commons and say everybody in Canada should have a number and that number should be given out to anybody who asks for it, but that is what was happening. So I think the government has taken a very important step in controlling its own use of the number. At the same time it has urged the private sector to be responsive to this problem. Canadians do not want to be

[Translation]

énorme si l'on voulait que tout le secteur privé relève de la Loi sur la protection de la vie privée.

Le gouvernement a dit que la loi s'appliquerait aux sociétés d'État. Ce sera une bonne chose d'étendre la portée de la loi aux sociétés d'État comme prochaine mesure. Vous vous souvenez que le comité avait recommandé que la loi s'applique à toutes les entreprises privées relevant de la compétence fédérale. Le gouvernement a décidé de ne pas donner suite à cette recommandation.

Nous avons, quant à nous, entrepris une étude sur la façon dont les entreprises du secteur privé relevant de la compétence fédérale appliquent les lignes directrices de l'OCDE. L'OCDE a publié des lignes directrices et le ministre de la Justice avait écrit il y a quelques années aux dirigeants d'environ 120 sociétés canadiennes pour les exhorter à appliquer ces lignes directrices. Je dois dire que la réaction a été décevante.

M. Brewin: Je voudrais passer à une autre question, celle des numéros d'assurance sociale. Bien de gens de ma propre circonscription m'ont fait part de leurs irritations à propos de ce qu'ils considèrent comme l'utilisation excessive des numéros d'assurance sociale. Que pensez-vous de ce que fait le gouvernement à ce sujet?

M. Grace: Vous n'êtes pas le seul à avoir reçu de telles plaintes, Monsieur Brewin. Nous en avons nous-mêmes reçues, de même que d'autres députés. Nous recevons plus de plaintes au sujet de l'utilisation abusive des numéros d'assurance sociale qu'à propos de n'importe quelle autre question. Nous en recevons beaucoup.

Nous avons déjà soulevé cette question dans plusieurs rapports annuels. Cela m'a fait bien plaisir que le gouvernement annonce l'année dernière une politique en vue de limiter l'utilisation du numéro d'assurance sociale par ses propres organismes. C'est louable car, à notre connaissance, il est le premier au monde à avoir essayé de limiter l'utilisation de son propre numéro d'identification. Les Américains et les Suédois ont le même problème, mais ils continuent d'utiliser autant leur numéro d'identification; au moins, le gouvernement du Canada a déclaré qu'on utiliserait pas le numéro d'assurance sociale à de nouvelles fins sans l'approbation du Parlement. Il faut donc l'approbation non pas du ministre ou du chef d'un ministère, mais bien du Parlement. Certaines utilisations se sont ajoutées insidieusement depuis l'instauration du numéro d'assurance sociale en 1964 dans un but bien précis. Cette utilisation s'est simplement généralisée.

Nous préconisons le contrôle des utilisations du numéro d'assurance sociale parce que ce numéro est en train de devenir dans la pratique un moyen d'identification nationale. Je ne pense pas que quiconque à la Chambre des communes réclamerait que tout le monde au Canada possède un numéro et doive le communiquer à quiconque le demande, mais c'est ce qui se passait auparavant. Je pense donc que le gouvernement a pris une initiative très importante en décidant de restreindre sa propre utilisation du numéro d'assurance